



UNIVERSITÉ  
PARIS-EST  
MARNE-LA-VALLÉE



# SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE

## GUIDE DE LA REPRISE D'ÉTUDES À L'UNIVERSITÉ

∴ APPRENDRE ∴ INVENTER ∴ COMPRENDRE

## L'UNIVERSITÉ PARIS-EST MARNE-LA-VALLÉE (UPEM)

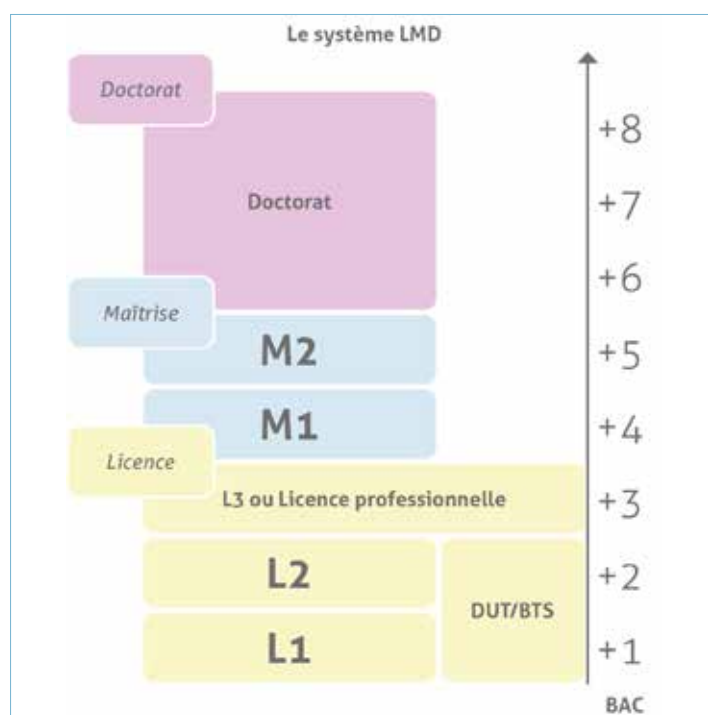
L'UPEM est un établissement public pluridisciplinaire à caractère culturel, scientifique et professionnel qui propose, au sein de 12 composantes dont un IUT et 15 unités de recherche, plus de 220 formations diplômantes (Licences, Licences Professionnelles, Masters, Diplômes Universitaires) dans quatre grands domaines :

- Arts, Lettres, Langues
- Droits, Economie, Gestion
- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences et Technologies de la Santé

Située sur la Cité Descartes, à Champs-sur-Marne à 15 km de Paris, l'UPEM compte également 2 autres sites localisés à Meaux et au Val d'Europe.

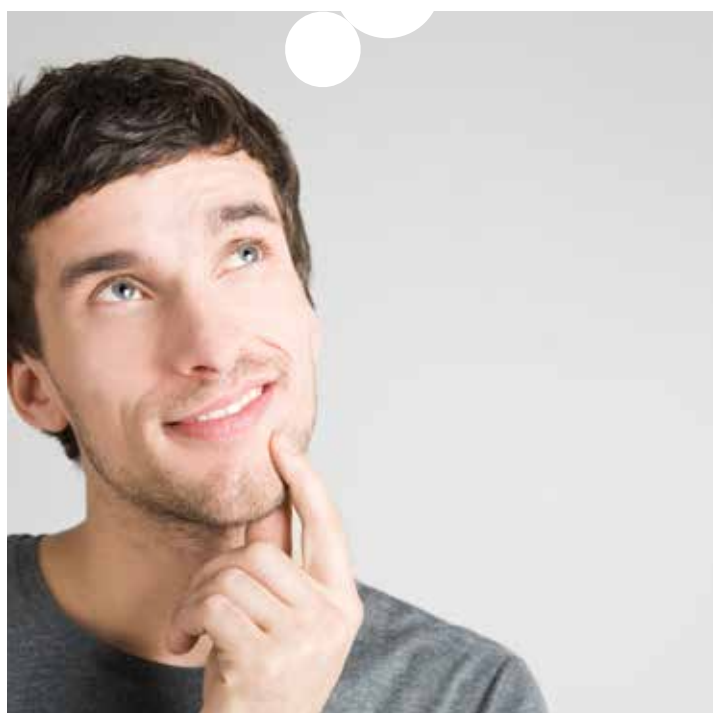
### • Suis-je concerné(e) par la reprise d'études ?

- Oui, si vous avez interrompu vos études post-BAC.

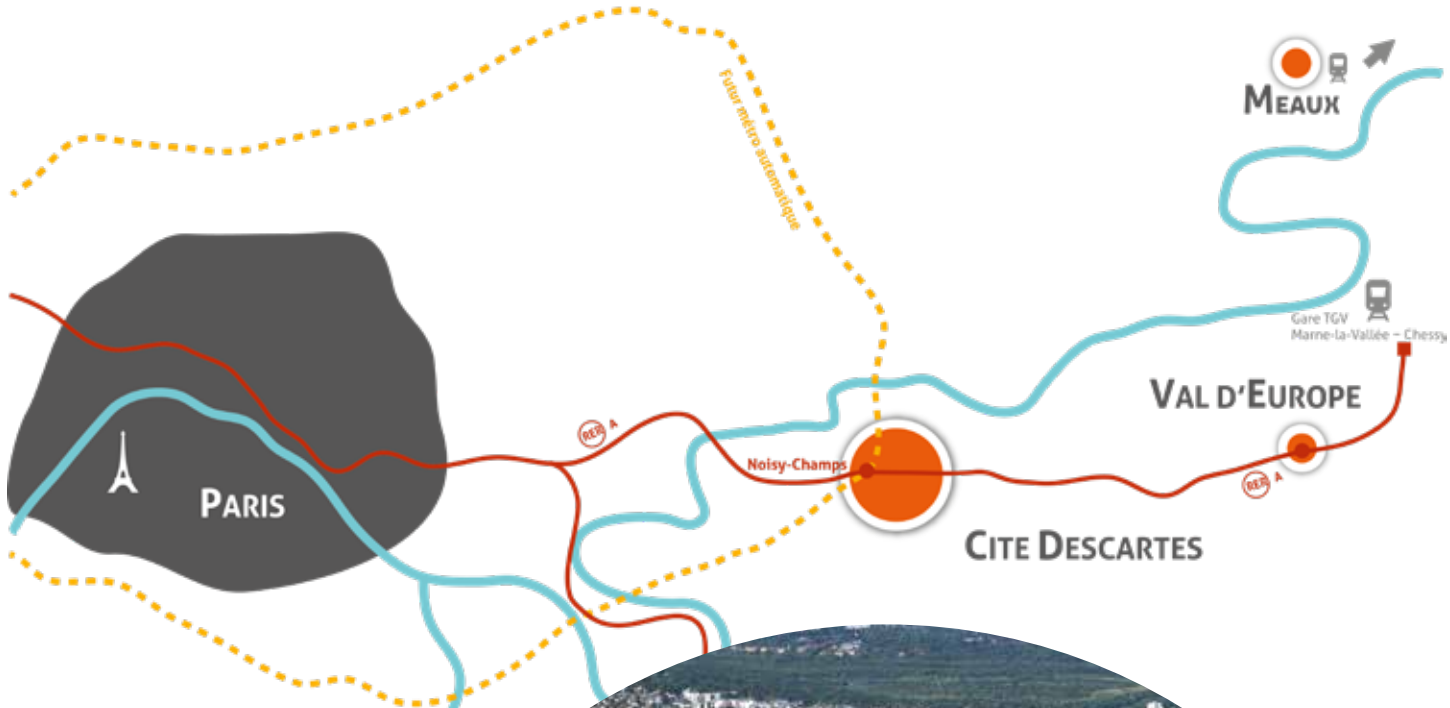


### • Ce guide vise à renseigner les personnes en reprise d'études :

- Sur le cadre réglementaire de la Formation Continue
- Sur les modalités de mise en œuvre à l'UPEM
- Sur les modalités de financement de la Formation Continue



# Sites d'enseignement



Vue aérienne de la Cité Descartes à Champs-sur-Marne © Epamame / photo : Eric Morency, 09/2016

# DU CHOIX DE LA FORMATION À L'INSCRIPTION

## 1 BIEN CHOISIR SA FORMATION

Pour vous renseigner sur les formations proposées à l'UPEM et effectuer votre choix :

[HTTP://WWW.U-PEM.FR](http://www.u-pek.fr) (rubrique "formations" puis "l'offre de formations")

L'offre de formations se décline **par types de diplômes** : Licence, Licence Professionnelle, Master mais aussi DAEU, DUT, Diplôme d'Ingénieur. Sélectionnez la rubrique appropriée et il vous sera possible de télécharger la brochure de la formation souhaitée.

Vous pouvez aussi consulter l'offre de formation **par domaine** :

[HTTP://WWW.U-PEM.FR](http://www.u-pek.fr) (rubrique "formations" puis "l'offre de formations" et enfin "les formations par secteur d'activités")



Concernant vos questions sur **les conditions d'accès et contenus de formation**, adressez-vous aux secrétariats de formation (coordonnées disponibles sur le site de l'UPEM pour chaque cursus).

Si vous avez des questions concernant **vos objectifs professionnels**, vous pouvez contacter le Service d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (cf. p.7)

## 2 OBTENIR UN ACCORD DE FINANCEMENT POUR SA FORMATION

Les étapes 2 et 3 peuvent être réalisées conjointement

### ! Les délais pour obtenir un financement sont en moyenne de 2 mois.

Selon votre statut, vous pouvez bénéficier de différents dispositifs pour la prise en charge financière de votre formation :

- Les financements du Pôle Emploi ou de la Région
- Les périodes de professionnalisation
- Le plan de formation de votre entreprise
- Le financement soutenu par l'OPCA ou l'OPACIF de votre entreprise

### • Vous êtes salarié du secteur privé

Vous pouvez bénéficier de l'un ou de plusieurs dispositifs de financement :

- Le Congé Individuel de Formation (CIF)
- Le Compte Personnel de Formation (CPF)
- La période de professionnalisation

### • Vous êtes salarié du secteur public

Vous pouvez bénéficier du Congé de Formation Professionnelle :

- Le Congé de Formation Professionnelle dans la fonction publique d'État
- Le Congé de Formation Professionnelle dans la fonction publique territoriale
- Le Congé de Formation Professionnelle dans la fonction publique hospitalière

### • Vous êtes demandeur d'emploi

Il vous est possible d'obtenir divers financements, notamment de la Région dont vous dépendez ; renseignez-vous auprès de votre Pôle Emploi.

Il vous est également possible de signer un contrat de professionnalisation.

### • Vous êtes âgés de 16 à 25 ans révolus

Vous pouvez également bénéficier d'un contrat de professionnalisation.

### • Vous êtes non salarié

(travailleur indépendant, professions libérales)

Vous devez vous adresser au Fonds d'Assurance Formation (FAF) auquel vous cotisez : AGEFICE, FIF-PL, FAF-PM, etc.



## 3 DÉPOSER UNE CANDIDATURE

Les étapes 2 et 3 peuvent être réalisées conjointement

### De la candidature à l'admission en formation

Pour candidater à une ou plusieurs formations, vous devez vous rendre sur la plateforme e-Candidat. Il s'agit d'une plateforme de candidature aux formations de l'UPEM. Vous pourrez ensuite suivre l'état de votre dossier. L'équipe pédagogique se charge de la sélection des candidats et le secrétariat pédagogique vous informe de sa décision via la plateforme. En cas de refus, vous devrez réitérer votre candidature pour la session suivante.

La plateforme est accessible depuis le site de l'Université, rubrique "inscription et scolarité" ou à l'adresse :

[HTTPS://CANDIDATURES.U-PEM.FR](https://candidatures.u-pem.fr)

NB : Si vous êtes étudiant étranger, vous devez suivre la procédure "Études en France". Celle-ci concerne uniquement la candidature individuelle des étudiants étrangers titulaires de diplômes étrangers (hors UE, espace économique EEE et confédération Suisse) souhaitant s'inscrire pour la première fois en université française en L2, L3, Licence Professionnelle, Master ou études d'ingénieur.

Toutes les informations sur le site de l'Université..

## 4 CONTRACTUALISER ET S'INSCRIRE

### Contractualiser

Pour les stagiaires de la Formation Continue, toute prestation de formation professionnelle payante est soumise à une contractualisation entre l'UPEM et le ou les financeur(s) de l'action (employeurs, organismes collecteurs, Pôle Emploi, vous-même...). Le contrat définit les obligations réciproques pour la réalisation de votre formation.

La nature de la contractualisation qui vous sera proposé dépend de votre situation.

Il s'agira soit d'une convention de formation soit d'un contrat individuel de formation.

Les gestionnaires du Service Formation Continue / VAE / Alternance vous accompagnent dans les démarches en se mettant en relation avec le financeur pour établir le contrat ou la convention de formation professionnelle.

### S'inscrire

Le candidat admis en Formation Continue devra effectuer son inscription administrative auprès du service de Scolarité correspondant : Générale, de l'IUT ou de l'IFIS. En dehors de quelques cas particuliers, l'inscription se fait sur Internet, retrouvez toutes les informations sur [www.u-pem.fr](http://www.u-pem.fr). L'inscription est finalisée après l'envoi des pièces justificatives.



## VOS INTERLOCUTEURS

### Service Formation Continue / VAE / Alternance

Pour toute question relative aux dispositifs de la formation continue, du financement à la contractualisation, en passant par la constitution et le suivi administratif du dossier, les gestionnaires de la Formation Continue sont à votre disposition.

BÂTIMENT COPERNIC • BUREAU 0B036 5 BOULEVARD DESCARTES • 77420 CHAMPS-SUR-MARNE		BÂTIMENT ERASME • BUREAU DU VAL D'EUROPE 006 6 COURS DU DANUBE • 77700 SERRIS
GLADYS DUBOUSQUET FC@U-PEM.FR T : 01 60 95 70 21	SABRINA SAUNIER FC@U-PEM.FR T : 01 60 95 71 36	SOPHIE LE VAGUERESSE FC@U-PEM.FR T : 01 60 95 78 02

### Secrétariat Pédagogique de la Formation

Pour toute question relative à la formation : candidature, contenu pédagogique, admission, organisation de la formation, planning des cours, attestation de présence, le secrétariat pédagogique de la formation en question est à votre disposition. Le secrétariat prend contact avec vous en début d'année universitaire pour vous expliquer les modalités de déroulement de la formation et vous informer toute l'année de toutes les actions relatives à celle-ci.

Les coordonnées des secrétariats pédagogiques sont sur le site de l'Université, onglet "Contact" de votre formation.

### Service d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

Un conseiller peut vous conseiller et vous accompagner dans votre choix d'études et projet professionnel, ou encore dans votre recherche d'entreprise (stage, contrat de professionnalisation).

Le SIO-IP met à votre disposition un fonds documentaire et des outils numériques spécialisés sur les formations de l'UPEM, les métiers, la diffusion d'offres, etc.

BÂTIMENT COPERNIC • RDC – HÉMICYCLE CENTRAL • 5, BOULEVARD DESCARTES • 77420 CHAMPS-SUR-MARNE  
INSERTION.PROFESSIONNELLE@U-PEM.FR  
T : 01 60 95 76 76

### Service de la Scolarité

Le service de la Scolarité se charge de l'inscription administrative des candidats ainsi que de la délivrance des diplômes. Cette inscription ne peut avoir lieu qu'après avis favorable de la commission Formation. Il se charge également de la délivrance des diplômes.

BÂTIMENT COPERNIC • RDC – BUREAU 0B093 • 5, BOULEVARD DESCARTES • 77420 CHAMPS-SUR-MARNE  
SCOLARITE@U-PEM.FR OU BOURSES-DIPLOMES@U-PEM.FR  
T : 01 60 95 74 74 • PUIS TOUCHE 2 POUR LA SCOLARITÉ • FAX : 01 60 95 74 70

## FORMATION CONTINUE, VALIDATION DES ACQUIS ET DES EXPÉRIENCES

**RESPONSABLE DU SERVICE**  
KARINE LAMBERT

**CHARGÉE D'INGÉNIERIE**  
SANDRINE ANDRADE

